

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

M le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10.
M le Décret n°12 du 17 jan 2014 portant délégué d'attribution de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Juliette DOITEAU assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 551-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des ressources techniques.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme d'ORDRE toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à la Direction des ressources techniques.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des ressources techniques.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de fin de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des ressources techniques.
- Bon de mise en transmission de documents relatifs à la Direction des ressources techniques.
- Bilan mensuel des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des ressources techniques.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des ressources techniques n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou à son emploi.
- Carte ESTP100 : déclaration relative à la taxe opérée sur certains véhicules motorisés (2016).
- Carte ESTP105 : déclaration de certificat d'immatriculation d'un véhicule.
- Carte ESTP106 : déclaration de permis de circulation d'immatriculation d'un véhicule.
- Carte ESTP107 : certificat de cession d'un véhicule d'occasion.
- Carte ESTP108 : mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation.
- Tout renouvellement de contrat d'électricité, toute demande de raccordement d'un nouveau site, ou demande de travaux sur les réseaux électriques.
- Tout renouvellement de contrat de gaz, toute demande de raccordement d'un nouveau site, ou toute demande de travaux sur des réseaux de gaz.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Juliette DOITEAU, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 7 Janvier 2025



26048.pdf
(.pdf, 158,2 Ko)



TÉLÉCHARGER